



**UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

**268<sup>e</sup> séance du**  
**SÉNAT ACADÉMIQUE**  
**SAC-221104**  
**Le 4 novembre 2022**  
**de 8 h 30 à 12 h 45**  
**À distance / Microsoft Teams**

**PROCÈS-VERBAL**  
Sénat académique • SAC-221104



**SAC-221104**

**UNIVERSITÉ DE MONCTON**

268<sup>e</sup> séance du

**SÉNAT ACADÉMIQUE**

Le 4 novembre 2022

À distance / Microsoft Teams

**PRÉSENCES**

**MEMBRES**

Hector Adégbidi, professeur	Edmundston	Nathalie Parent, bibliothécaire	Moncton
Hélène Albert, professeure	Moncton	Christine Paulin, professeure	Moncton
Pandurang Ashrit, doyen	Moncton	Gérard Poitras, doyen	Moncton
Claudine Auger, professeure	Shippagan	Dr Denis Prud'homme, recteur et vice-chancelier	U de M
Dany Benoit, directeur général de la Formation continue	Moncton	Xavier Robichaud, professeur	Shippagan
Lyne Chantal Boudreau, professeure	Moncton	Serge Rousselle, doyen par intérim	Moncton
Yves Bourgeois, doyen	Shippagan	Gilles C. Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	U de M
Francis Bourgoïn, étudiant	Moncton	Maxime Roy, étudiant	Edmundston
Celeste Lee Branch, étudiante	Moncton	Michel Soucy, professeur	Edmundston
Marthe Brideau, bibliothécaire en chef	Moncton	Céline Surette, professeure	Moncton
Olivier Clarisse, professeur	Moncton	Jean-François Thibault, doyen	Moncton
Marianne Cormier, doyenne	Moncton	Christophe Traisnel, professeur	Moncton
Étienne Dako, professeur	Moncton		
Salah-Eddine El Adlouni, professeur	Moncton		
Pierrette Fortin, doyenne	Edmundston	<b><u>AUTRES PERSONNES PRÉSENTES</u></b>	
Jeanne Godin, professeure	Moncton	Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Izold Guihur, doyenne par intérim	Moncton	Janice Comeau, secrétaire d'assemblée	U de M
Adrien Habermacher, professeur	Moncton	Gabriel Cormier, vice- recteur à l'administration et aux ressources humaines	U de M
Samuel Hachey, étudiant	Shippagan	Nathalie Cormier, directrice par intérim de la Direction des communications	U de M
Amel Kaouche, professeure	Edmundston	Elizabeth Dawes, vice- rectrice adjointe à l'ens. et aux affaires professorales	U de M
Denis Lajoie, professeur	Moncton	Sébastien Deschênes, vice- recteur	Edmundston
Gabriel LaPlante, professeur	Moncton	Jeanne d'Arc Gaudet, professeure retraitée	Moncton
Francis LeBlanc, doyen	Moncton	Sid-Ahmed Selouani, vice- recteur	Shippagan
Monique Levesque, professeure	Moncton	Stéphanie Weaton, registraire	Moncton
Robert Levesque, professeur	Edmundston		
Julien Massicotte, professeur	Edmundston		
Gervais Mbarga, professeur	Moncton		
Jovial Osundu Orlachi, étudiante	Moncton		

**Personnes excusées :** Frédéric Huppé-Gourgues

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE .....	4
1.1. BIENVENUE AU NOUVEAU MEMBRE.....	4
2. NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE.....	4
3. CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION .....	4
4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE .....	4
5. CORRESPONDANCE .....	4
6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	5
7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-220826 .....	5
8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-220826 .....	5
8.1. AUTRES .....	5
9. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION .....	5
10. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES .....	5
10.1. CRÉATION DU CONCEPT DE MICROPROGRAMME À L'UNIVERSITÉ DE MONCTON ..	5
10.2. MODIFICATION À LA <i>POLITIQUE SUR LE CALENDRIER UNIVERSITAIRE</i> .....	6
10.3. MODIFICATION À L'ARTICLE 10.4.1 (ABANDON D'UN COURS) ET À L'ARTICLE 28.4.1 (ABANDON D'UN COURS – 2 <sup>E</sup> CYCLE) DES RÈGLEMENTS UNIVERSITAIRES.....	7
10.4. MODIFICATION AU CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2022-2026 .....	8
10.5. MODIFICATION À L'ARTICLE 21.9 DES ÉTUDES SUPÉRIEURES (PROGRAMMES COOPÉRATIFS) .....	8
10.6. PASSERELLE MENANT AU BACCALAURÉAT EN SCIENCE INFIRMIÈRE – MODIFICATION AUX EXIGENCES DE PROMOTION À LA 3 <sup>E</sup> ANNÉE DU BACCALAURÉAT EN SCIENCE INFIRMIÈRE AINSI QU'AU CRITÈRE DE PROMOTION ET DE MAINTIEN AU B. SC. INF. ....	9
10.7. RÉOLUTIONS TRANSMISES POUR INFORMATION .....	9
11. NOMINATIONS .....	9
11.1. COMITÉ D'APPEL DU SÉNAT ACADÉMIQUE.....	9
12. DESTRUCTION DES FICHIERS EXCEL COMPRENANT LE DÉTAIL DES VOTES .....	11
13. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER .....	11
13.1. PLANIFICATION STRATÉGIQUE (INVITÉ : MATHIEU LANG).....	11
13.2. AUTRES .....	11
14. JOURNÉES DE RÉFLEXION SUR LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE .....	11
15. RÉUNIONS DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ DU 12 OCTOBRE 2022.....	11
16. AFFAIRES NOUVELLES.....	12
17. PROCHAINE RÉUNION.....	12
18. CLÔTURE .....	12

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Page
ANNEXE 1 : Transcription.....	
ANNEXE 2 : Enregistrement.....	
ANNEXE 3 : Documents.....	
Document A : Ordre du jour adopté.....	A ( )
Document B : .....	B ( )
Document C : .....	C ( )
Document D : .....	D ( )
Document E : .....	E ( )
Document F : .....	F ( )
Document G : .....	G ( )
Document H : .....	H ( )
Document I : .....	I ( )
Document J : .....	J ( )

- ★ Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexes du procès-verbal.

**Nota bene :**

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. Le procès-verbal et les annexes peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>.
- 2) L'enregistrement de la séance est déposé au Service des archives de l'Université de Moncton.
- 3) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

**1. OUVERTURE (268<sup>e</sup> séance)**

**8 h 30 :** Le recteur n'étant pas disponible en raison de problèmes techniques, la secrétaire générale procède à l'ouverture de la réunion du Sénat académique en faisant la lecture du texte de reconnaissance envers les Autochtones : « *L'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18<sup>e</sup> siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqey, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations.* »

**1.1. Bienvenue au nouveau membre**

La secrétaire générale souhaite la bienvenue à Michel Soucy, professeur à l'UMCE, comme nouveau membre du Sénat académique.

**2. NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE**

La secrétaire générale précise que l'évaluation annuelle de la présidence d'assemblée occupée par Jean-François Richard a été examinée par le Bureau de direction du Sénat académique (BDS). Étant très positive, le BDS recommande la reconduction de M. Richard comme président d'assemblée pour un autre mandat d'un an.

**R : 01-SAC-221104**

Étienne Dako, appuyé par Serge Rousselle, propose :

*« Que le Sénat académique nomme **Jean-François Richard** à titre de président d'assemblée pour un troisième mandat d'un an, soit du 4 novembre 2022 au 2 novembre 2023. »*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

M. Richard se joint à la réunion à titre de président d'assemblée et remercie le Sénat académique pour la confiance qu'il lui accorde.

Le président d'assemblée rappelle quelques consignes pour le bon fonctionnement de la réunion. Il nomme les scrutateurs, soit Michel Couture et Janice Comeau et indique que M. Frédéric Huppé-Gourgues s'est excusé de la réunion.

**3. CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION**

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

**4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE**

La secrétaire générale indique que tout est en règle quant au droit de présence.

**5. CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'a été reçue.

**6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR****R : 02-SAC-221104**

Jean-François Thibault, appuyé par Hélène Albert, propose :

*« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »*

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

**7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-220826**

Correction :

À la fin de l'énoncé de la 3<sup>e</sup> puce de la page 6, no 9, supprimer (hors Canada)**R : 03-SAC-221104**

Hélène Albert, appuyée par Pandurang Ashrit, propose :

*« Que le procès-verbal SAC-220826 soit adopté tel qu'il a été corrigé. »*

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

**8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-220826****8.1. Autres**

Une sénatrice fait allusion au point 15.2 portant sur la Covid-19, plus précisément où il est mentionné que les réunions peuvent avoir lieu en présentiel si la capacité réduite est respectée. La sénatrice indique avoir constaté que lors de certains événements récents, les gens n'étaient pas distanciés. À son avis, il est important de revenir sur cette notion et de clarifier comment les gens peuvent se réunir sur les campus.

**9. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) fait mention que le dossier de l'évaluation du Baccalauréat en gestion de l'information a été étudié lors de la dernière réunion du Comité conjoint de la planification et que certains aspects des recommandations doivent être réexaminés.

**10. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES****10.1. Création du concept de microprogramme à l'Université de Moncton**

Le VRER explique que le dossier de création du concept de microprogramme a pour but de développer un cadre pour permettre l'élaboration de microprogrammes. Un microprogramme serait composé de 9 à 15 crédits de cours et l'attestation de réussite serait remise par la Formation continue. Ce concept figurerait dans les *Statuts et règlements* ainsi que dans les règlements universitaires des 1<sup>er</sup> cycle et études supérieures. Il ajoute que cette demande provient de la RVD, de la Formation continue et de la FESR. Le Sénat académique doit se prononcer sur l'ajout aux règlements universitaires.

**R : 04-SAC-221104**

Gilles Roy, appuyé par Francis LeBlanc, propose :

*« Que le Sénat académique accepte la création du règlement 2.15, soit la définition d'un microprogramme au 1<sup>er</sup> cycle, et la création des »*

*règlements 21.10.1 et 21.10.2, soit la définition d'un microprogramme aux études supérieures et les modalités d'admission respectivement. »*

Le fait que l'étude du dossier d'admission pour les programmes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles doit passer par la Formation continue et la FESR est remise en question par des sénatrices et sénateurs. Pour les programmes de 1<sup>er</sup> cycle, ce n'est que la Formation continue qui est impliquée dans l'étude. Selon certains membres, il faut tenir compte du fait que les microprogrammes ne mènent pas à un grade.

Lors de la discussion, plusieurs scénarios hypothétiques sont présentés par les sénatrices et les sénateurs. On rappelle alors que le présent exercice correspond à la création du concept de microprogramme et que la validation des microprogrammes en tant que telle devra être effectuée par les différentes instances concernées. On réitère aussi que la création de microprogrammes se ferait en collaboration avec les facultés et la Formation continue en réponse à des besoins exprimés par le marché du travail.

**R : 05-SAC-221104**

Amendement

Denis Prud'homme, appuyé par Étienne Dako, propose

*« Que l'on retire de la proposition principale l'article 21.10.2. »*

Vote sur R05	Pour : 32	Contre : 5	ADOPTÉE
Vote sur R04 (amendée)	Pour : 35	Contre : 1	ADOPTÉE

La proposition adoptée se lit comme suit :

*« Que le Sénat académique accepte la création du règlement 2.15, soit la définition d'un microprogramme au 1<sup>er</sup> cycle et la création du règlement 21.10.1 portant sur la définition d'un microprogramme aux études supérieures. »*

**10.2. Modification à la Politique sur le calendrier universitaire**

Le VRER présente les différentes modifications proposées à la *Politique sur le calendrier universitaire*.

L'article 3.1 traite de l'inscription aux cours pour la session d'automne. Il est alors recommandé que l'inscription aux cours des étudiantes et des étudiants qui poursuivent leurs études commence le mercredi suivant l'inscription des nouvelles et nouveaux étudiants pour l'UMCM, et le lendemain pour l'UMCE et l'UMCS.

Au niveau de l'article 7, il est recommandé de reporter « la date limite d'abandon d'un cours sans échec » au 10 novembre pour la session d'automne, et au 11 mars pour la session d'hiver.

La modification proposée à l'article 8 est en réaction à l'ajout de la *Journée nationale de la vérité et de la réconciliation* au calendrier universitaire. Ainsi, lorsque cette journée et le *Jour du Souvenir* auront lieu lors d'un jour ouvrable et que le nombre d'occurrences de cours prévus cette journée est de 11 fois ou moins, l'horaire de cours pour ce jour sera repris le jour précédant la reprise du cours du lundi.

Concernant la période des examens à l'article 10, il est suggéré de ne pas avoir d'examens à l'horaire le samedi de Pâques.

À l'article 11 portant sur les cérémonies de collation des grades, une journée en mai a été ajoutée afin d'organiser trois cérémonies au campus de Moncton.

Finalement, à l'article 12, le terme *commémoration* a été ajouté afin de tenir compte de la *Journée nationale de la vérité et de la réconciliation* du 30 septembre. On précise également que les modalités de reconnaissance pour cette journée seront déterminées annuellement.

Des sénatrices et sénateurs soulignent leurs inquiétudes envers l'article 8 et la possibilité de reprendre des cours du lundi à plus de deux occasions lors de la dernière semaine de cours, n'étant pas une bonne pratique d'un point de vue pédagogique.

**R : 06-SAC-221104**

Gilles Roy, appuyé par Olivier Clarisse, propose :

*« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux articles 3.1, 7, 8, 10, 11 et 12 de la Politique sur le calendrier universitaire. »*

Amendements

**P : 07-SAC-221104**

Olivier Clarisse, appuyé par Céline Surette, propose :

*« Que l'article 8 soit enlevé de la proposition principale. »*

Après discussion, cette proposition est retirée à l'amiable.

**R : 07-SAC-221104**

Céline Surette, appuyée par Denis Prud'homme, propose :

*« Que soit ajouté à la proposition principale que pour l'article 8.2, la reprise des cours ait lieu **durant la session**. »*

Vote sur R07	unanime	ADOPTÉE
Vote sur R06 (amendée)	unanime	ADOPTÉE

La proposition adoptée se lit comme suit :

*« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux articles 3.1, 7, 8, 10, 11 et 12 de la Politique sur le calendrier universitaire, étant entendu qu'il soit indiqué à l'article 8.2 que la reprise des cours aura lieu **durant la session**. »*

Relativement à l'article 7 portant sur la date d'abandon de cours sans échec, le Sénat académique souligne l'importance que les étudiantes et les étudiants reçoivent au moins un résultat d'évaluation (ou autre rétroaction de la professeure ou du professeur selon la nature du cours) avant cette date afin de leur permettre de prendre une décision éclairée en ce qui a trait à l'abandon de cours.

10.3. **Modification à l'article 10.4.1 (abandon d'un cours) et à l'article 28.4.1 (abandon d'un cours – 2<sup>e</sup> cycle) des règlements universitaires**

Les modifications suggérées aux articles 10.4.1 et 28.4.1 officialisent les nouvelles dates d'abandon de cours pour la session d'automne et la session d'hiver soit respectivement le 10 novembre et le 11 mars.

Par ailleurs, il est demandé par le Sénat académique que la RVD se penche sur la question de remise de résultats d'évaluation aux étudiantes et aux étudiants avant ces dates.

**R : 08-SAC-221104**

Gilles Roy, appuyé par Robert Levesque, propose :

*« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées à l'article 10.4.1 (abandon d'un cours) et 28.4.1 (abandon d'un cours – 2<sup>e</sup> cycle) des règlements universitaires. »*

Vote sur R08	unanime	ADOPTÉE
--------------	---------	---------



10.4. Modification au Calendrier universitaire 2022-2026

Le Calendrier universitaire 2022-2026 est présenté selon les nouveaux éléments de la *Politique sur le calendrier universitaire*.

Un sénateur suggère que les journées de la semaine soient ajoutées au calendrier.

**R : 09-SAC-221104**

Gilles Roy, appuyé par Gervais Mbarga, propose :

*« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au Calendrier universitaire 2022-2026. »*

Selon certains, les années 2024-2025 et 2025-2026 sont problématiques au niveau de la reprise de cours. Il est recommandé que cette question soit étudiée à la RVD afin qu'une solution qui tiendra compte des principes pédagogiques soit identifiée. Par conséquent, on souhaite que seulement les calendriers 2022-2023 et 2023-2024 fassent partie de la proposition.

Amendement

**R : 10-SAC-221104**

Céline Surette, appuyée par Olivier Clarisse, propose :

*« Que l'on remplace 2026 par 2024 dans la proposition principale. »*

Vote sur R10	Pour : 31	Contre : 1	ADOPTÉE
Vote sur R09 (amendée)	Pour : 31	Contre : 1	ADOPTÉE

La proposition adoptée se lit comme suit :

*« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au Calendrier universitaire 2022-2024. »*

10.5. Modification à l'article 21.9 des études supérieures (programmes coopératifs)

Le VRER précise qu'une actualisation de l'article 21.9 est présentée. Celle-ci comprend une mise à jour de la terminologie ainsi qu'une normalisation des processus.

À l'amiable, il est convenu d'ajouter au dernier paragraphe du règlement 21.9.2 b) ... si un stage est refusé **par l'étudiante ou l'étudiant** sans raison valable.

**R : 11-SAC-221104**

Gilles Roy, appuyé par Gérard Poitras, propose :

*« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées à l'article 21.9 des études supérieures (programmes coopératifs). »*

**R : 12-SAC-221104**

Amendement à l'amiable

*« Que l'on ajoute **par l'étudiante ou l'étudiant** à la dernière section du dernier paragraphe du règlement 21.9.6 b) afin qu'elle se lise comme suit : ... si un stage est refusé **par l'étudiante ou l'étudiant** sans raison valable. »*

Vote sur R12		ADOPTÉE À L'AMIABLE
Vote sur R11 (amendée)	unanime	ADOPTÉE

10.6. **Passerelle menant au Baccalauréat en science infirmière – Modification aux exigences de promotion à la 3<sup>e</sup> année du Baccalauréat en science infirmière ainsi qu’au critère de promotion et de maintien au B. Sc. Inf.**

Le VRER explique que les changements proposés à la Passerelle menant au Baccalauréat en science infirmière découlent des modifications qui avaient été apportées au Baccalauréat en science infirmière l’an dernier. Ce sont les conditions d’admission et de maintien qui sont apportées à l’attention du Sénat académique. L’on propose une moyenne cumulative minimale de 2,0 sur 4,3 pour l’admission en 3<sup>e</sup> année du Baccalauréat en science infirmière et une moyenne de maintien de 2,3 par la suite.

**R : 13-SAC-221104**

Gilles Roy, appuyé par Hector Adégbidi, propose :

*« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux exigences du programme concernant la promotion à la 3<sup>e</sup> année du Baccalauréat en science infirmière et au critère de promotion et critère de maintien. »*

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

10.7. **Résolutions transmises pour information**

Le VRER fait mention du type de résolutions qui se trouvent dans le document.

11. **NOMINATIONS**

11.1. **Comité d’appel du Sénat académique**

11.1.1 **Professeure, professeur**

**R : 14-SAC-221104**

Mises en candidatures

Claudine Auber                      proposée par Xavier Robichaud

Robert Levesque                    proposé par Hector Adégbidi

Christine Paulin                    proposée par Hélène Albert

**Robert Levesque** est élu membre du Comité d’appel du Sénat académique.

11.1.2 **Doyenne suppléante, doyen suppléant**

**R : 15-SAC-221104**

Mises en candidatures

Pierrette Fortin                    proposée par Julien Massicotte

**Pierrette Fortin** est élue membre du Comité d’appel du Sénat académique par acclamation.

11.1.3 **Présidente suppléante, président suppléant**

Le Bureau de direction du Sénat académique se penchera sur cette nomination.

11.2 Comité de sélection des grades honorifiques11.2.1 Membre du Sénat, élu par le Sénat**R : 16-SAC-221104**

Mises en candidatures

Monique Levesque	proposée par Hélène Albert
Hector Adégbidi	proposé par Amel Kaouche
Claudine Auger	proposée par Xavier Robichaud
Gabriel Laplante	proposé par Céline Surette

**Monique Levesque** et **Gabriel Laplante** sont élus membres du Comité de sélection des grades honorifiques.

11.2.2 Membre du Conseil de l'Université, nommé par le Sénat à partir d'une liste proposée par le Conseil

Malgré qu'une seule personne a manifesté son intérêt pour le Comité de sélection des grades honorifique, un sénateur aurait préféré recevoir une liste de noms comme l'indiquent les *Statuts et règlements*.

**R : 17-SAC-221104**

Robert Levesque, appuyé par Xavier Robichaud, propose :

*« Que Mme Diane Carey soit nommée membre du Comité de sélection des grades honorifiques. »*

ÉLUE À LA MAJORITÉ.

Une discussion portant sur la représentativité au sein du Comité de sélection des grades honorifiques s'ensuit. Certaines et certains expriment leur déception envers le fait qu'il n'y ait pas de sénatrices et de sénateurs des campus d'Edmundston et de Shippagan sur ce comité. On indique que, dans le passé, on rappelait aux sénatrices et sénateurs l'importance de faire preuve d'une certaine sensibilité face à la représentativité équitable aux comités du Sénat lors du choix de nouveaux membres.

**R : 18-SAC-221104**

Denis Prud'homme, appuyé par Étienne Dako, propose :

*« Que le Sénat académique donne le mandat au Bureau de direction du Sénat académique d'examiner la composition des divers comités académiques afin d'assurer une meilleure représentativité des campus de l'Université de Moncton, et ce, en tenant compte des attributions du Comité de gouvernance du Conseil de l'Université. »*

Vote sur R18

Pour : 25

Contre : 6

ADOPTÉE

11.3 Conseil de la langue française11.3.1 Personnes chargées de la promotion de la langue française à l'UMCE et à l'UMCM**R : 19-SAC-221104**

Gervais Mbarga, appuyé par Serge Roussel, propose :

*« Que le Sénat académique nomme Marc Basque et Éric Hervet comme membres du Conseil de la langue française à titre de personnes*

*chargées de la promotion de la langue française au campus d'Edmundston et de Moncton respectivement. »*

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

## 12. DESTRUCTION DES FICHIERS EXCEL COMPRENANT LE DÉTAIL DES VOTES

**R : 20-SAC-221104**

Serge Roussel, appuyé par Robert Levesque, propose :

*« Que les fichiers Excel comprenant le détail des votes Forms qui se sont tenus lors de la réunion soient supprimés. »*

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

## 13. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

### 13.1. Planification stratégique (invité : Mathieu Lang)

M. Lang, leader de la Stratégie, fait une mise au point sur le processus de la planification stratégique. Il fait état des consultations qui ont eu lieu et celles à venir dans l'étape de validation de la Stratégie. Il précise que l'identification de certaines actions sous-jacentes se fait tout au long du processus. En janvier, la Stratégie sera présentée au Conseil de l'Université pour adoption. Le recteur remercie toutes les personnes qui ont pris part à l'exercice de validation.

En faisant référence aux ententes d'engagement de l'Université de Moncton envers les communautés Wolastoqiyik et Mi'kmaq, une sénatrice suggère d'ajouter l'élément décolonisation à la Stratégie.

Plusieurs sénatrices et sénateurs soulignent le travail remarquable de M. Lang et son équipe dans ce dossier et le remercient.

### 13.2. Autres

Aucune question n'est soulevée.

## 14. JOURNÉES DE RÉFLEXION SUR LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

Le président du Conseil de la langue française, Gervais Mbarga, rappelle les dates auxquelles se sont déroulées les journées de réflexion sur la qualité de la langue française sur chacun des campus. Parmi les nombreuses interventions, certaines portaient sur l'insécurité linguistique, le perfectionnement linguistique, les compétences langagières, le dialecte de l'écrit et de l'oral, les idéologies linguistiques, la norme, le rôle de la lecture, etc. Un rapport de synthèse sera remis au recteur et vice-chancelier et éventuellement, des recommandations sur ce dossier seront soumises au Sénat académique.

Le président du Conseil de la langue française remercie les gens qui ont contribué à la tenue de ces trois jours de réflexion.

## 15. RÉUNIONS DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ DU 12 OCTOBRE 2022

Le recteur et vice-chancelier invite les membres du Sénat académique à communiquer avec lui si elles ou ils ont des questions au sujet des réunions du Conseil de l'Université qui ont eu lieu le 12 octobre dernier.

**16. AFFAIRES NOUVELLES**

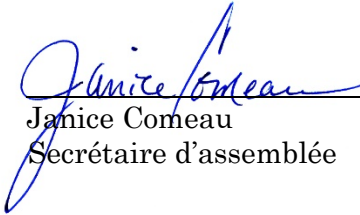
Aucune affaire nouvelle n'a été identifiée.

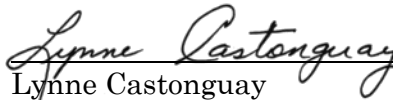
**17. PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion du Sénat académique aura lieu le vendredi 10 mars 2023 à 8 h 30.

**18. CLÔTURE**

La séance est levée à 12 h 45.

  
Janice Comeau  
Secrétaire d'assemblée

  
Lynne Castonguay  
Secrétaire générale